

Edito du Maire

CHERS AMIS

La situation sanitaire liée à la Covid 19 dure et si nous entrevoyons un semblant de liberté retrouvée et de normalité dans nos vies courantes, la prudence reste de mise et les gestes barrières que nous avons pris l'habitude d'appliquer sont toujours la meilleure façon de nous protéger et de protéger ceux que nous aimons.

Alors bien sûr, les magasins et services essentiels sont ouverts, le marché se tient à peu près normalement et nous avons plaisir à nous y retrouver le samedi matin. Les services communaux fonctionnent, nos amis, voisins, parents et nous-même travaillons en présentiel, ou en télétravail, nos écoliers fréquentent les écoles, et déjeunent à la cantine scolaire....

Mais nos cafés et restaurants ont tout juste repris leur activité normale et certains ne travaillent qu'en vente à emporter, ou qu'en terrasse depuis quelques jours, certains de nous ou de nos proches souffrent professionnellement de la situation actuelle.

Le Pyrène festival et la fête des écoles n'auront pas lieu encore cette année et le comité d'animation réfléchit à un format de fête forcément différent des années normales.

Nos associations, qu'elles soient culturelles ou sportives s'organisent pour un redémarrage progressif, le club des Esbagats si précieux pour nos aînés n'a pas pu leur apporter ce lien si important en ces moments difficiles.

Et ce sont donc toutes ces activités, ces moments d'échange, de bienveillance, de loisirs partagés qui nous manquent au plus haut point. Car c'est bien de tout cela dont nous avons le plus besoin.

Le bien vivre ensemble est indispensable à la vie en communauté.

Notre village, comme d'autres, manque cruellement de ces moments partagés.

Alors, mes chers amis, patientons encore, le plaisir de nous retrouver n'en sera que plus grand.

Prenez soin de vous.

A très bientôt

Serge Castaignau
Maire de Bordes.

Conseil Municipal des Enfants



Le CME a été officiellement installé dans sa fonction, le mardi 9 mars à la salle des fêtes. Cette première réunion s'est déroulée sous l'égide de monsieur le maire Serge Castaignau, en présence de mesdames Isabelle De Figueiredo, Evelynne Lanne ainsi que monsieur Serge Bellocq.

A cette occasion, il a été développé et expliqué le rôle et la fonction d'un élu, rappelé que chacun est un véritable ambassadeur et notamment à l'approche de la journée citoyenne (qui avait lieu le 20 mars).

Un fascicule sur le fonctionnement de la ville ainsi qu'un agenda et un stylo ont été offerts à chaque jeune élu.



Age et Vie

La municipalité a décidé l'implantation de deux maisons d'habitat partagé pour les personnes âgées non dépendantes. Cet ensemble immobilier créé par l'association AGE et VIE sera situé avenue Gaston Phoebus à proximité de la Mairie.

Deux blocs de huit chambres entourent la cuisine et les salles de vie communes. A l'étage un appartement est prévu pour loger les AVS (assistantes de vie sociale). Le Conseil Municipal a délibéré pour la vente du terrain à l'opérateur. Les travaux devraient commencer début 2022.

Un nouvel hôtel à Bordes

Comme son nom l'indique, un hôtel à insectes sert à héberger des insectes. Ils sont censés pouvoir y dormir, se reproduire, déposer leurs cocons (ou leurs larves) et hiberner à l'abri des intempéries et des prédateurs.

La seule différence avec un hôtel classique c'est que l'hébergement est gratuit ! Offert par la municipalité.

Cet hôtel a été installé au sein du verger des arbres de naissance. Ceux-ci vont produire leurs premiers fruits.

L'opération « arbres de naissance » sera reconduite cette année.



Rue Szydlowski

Du gazon a été semé en place du paillage existant au pied des arbres afin de reverdir cet espace et de faciliter l'entretien.



Fleurissement rues

La commission cadre de vie a décidé de prioriser un fleurissement permanent plutôt que d'avoir des plantes dans des pots. Les suspensions sont gourmandes en eau et demandent beaucoup de manutentions à chaque saison. Cependant, quelques-unes seront conservées tout comme les colonnes à l'entrée de l'église et de la mairie ainsi que quelques pots. La commission souhaite exploiter les espaces au sol afin d'avoir des cultures pérennes et plus faciles d'entretien.

cadre de vie

✔ Cimetière

Un programme d'aménagement et d'embellissement du cimetière a été décidé par les commissions cadre de vie et travaux avec le concours des services techniques.

En effet, la loi Labbé relative au zéro phyto prévoit qu'en juillet 2022 plus aucun produit phytosanitaire ne pourra être utilisé dans les lieux publics. Les allées sont donc désherbées à la main ce qui demande beaucoup de temps aux équipes municipales pour un résultat visuel non satisfaisant.

Des communes ont expérimenté et adopté l'enherbement des allées de leur cimetière afin de remplacer

les graviers entre lesquels pousse l'herbe que l'on ne peut enlever manuellement.

Outre les facilités d'entretien, la réintégration d'espaces verts paysagers dans le cimetière permet de créer une ambiance calme et sereine propre au recueillement.

Du gazon sera donc semé sur deux allées en septembre.

Le jardin du souvenir sera embelli et végétalisé. Un cheminement pour Personnes à Mobilité Réduite sera créé.

A l'extérieur du cimetière, des places de parking seront matérialisées et les entrées seront fleuries.

✔ Aménagement places

Dans la continuité des rencontres participatives avec les riverains concernés par les travaux qui sont réalisés par la commune, l'impasse Néouvielle a été aménagée selon leurs souhaits.

Mise en place de 2 bancs, d'une poubelle, plantation d'arbres, création d'un passage piétonnier pour rejoindre la rue Mérillon.

Les usagers nous ont fait part de leur satisfaction.

Dans le même esprit, les riverains de la place des Artigas ont exprimé

leurs idées lors d'une rencontre sur site avec la commission Cadre de vie : boulodrome, places de parking, espaces verts, parcours sensoriel. Les travaux seront lancés cet automne.

Conformément à l'engagement n°17, cette démarche avec les riverains se poursuit. Une première réunion a eu lieu le 28 mai avec les habitants proches du rond-point du Castérar. Suivront cette année, les consultations pour la place des Platanes et la place des Artigas rue Jacqueline Auriol.

✔ Ecoles : sécurisation école

Des plots ainsi que des panneaux d'interdiction de stationner ont été installés au niveau de l'école.

Nous comptons sur votre civisme pour respecter cette signalétique.

✔ Plan de sécurisation routière (cohabitation piéton, voiture) globale :

La municipalité travaille à la création d'un plan de sécurisation et de circulation sur l'ensemble de la commune. La première étape consiste à évaluer le trafic routier sur toutes les voies et réaliser l'inventaire de la signalisation routière. Dans un second temps, cette étude permettra d'avoir une vue globale sur les aménagements à réaliser (sécurisation usagers, ralentisseurs, limitation de vitesse...) et leur planification

✔ Voirie

Les travaux du 1er semestre ont été réalisés sur la rue du Bois, impasse des Granges et rue du Gabares. La majeure partie du programme de voirie est prévu sur le deuxième semestre.



Prévention / lutte contre le moustique tigre

Ce nuisible est de retour

Nous vous invitons à remettre en place les bonnes pratiques :

- Limiter les eaux stagnantes :

Elles sont des environnements particulièrement favorables à la ponte d'œuf et donc à la propagation des moustiques tigres. Si vous disposez dans votre jardin ou sur votre balcon de récipients ou de réservoirs d'eau artificiels tels que des pots, vases, bidons, gouttières... Il est recommandé de faire attention à laisser le moins possible d'eau stagner dans ceux-ci afin de ne pas favoriser la ponte des œufs de moustique tigre.

Vous pouvez mettre du sable dans le fond de vos coupelles.

Si vous possédez un point d'eau extérieur, un bac de récupération d'eau de pluie, une pompe à eau ou une piscine, il est également recommandé de les couvrir.

- Entretenir son jardin :



Si vous avez un jardin, il est recommandé de bien l'entretenir afin d'empêcher l'installation des moustiques tigres. En évitant le stockage de débris végétaux, en débroussaillant les haies et les herbes hautes ou en élaguant vos arbres, vous éliminez des lieux de repos potentiels pour les moustiques tigres, ce qui gêne leur développement.

L'année dernière, nous avons mis en place un partenariat avec la jardinerie Boncap à Bordères pour vous permettre de bénéficier de pièges à tarif préférentiel.

Félicitations, vous avez été nombreux à vous équiper ! C'est le moment de les remettre en place.

Cette année, l'offre de notre partenaire est de vous proposer : 10% de remise sur vos achats concernant la lutte contre ce nuisible.

Il vous faudra leur présenter un justificatif de domicile lors de votre achat.

Nous remercions la jardinerie Boncap pour nous/vous aider dans la prévention et la lutte contre le moustique tigre

Nous vous souhaitons une belle saison sans pique !

Composteur (gratuit)

La Communauté de Communes du Pays de Nay a lancé en 2009 l'opération de compostage individuel.

Des milliers de foyers ont été équipés en composteurs individuels

Cette pratique destinée à valoriser la partie fermentescible des ordures ménagères a permis de stabiliser le tonnage de déchets à incinérer malgré l'augmentation de la population sur le territoire

Aujourd'hui, la promotion du compostage de proximité devient une action phare du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui est en cours d'élaboration.

Pour redonner un nouvel élan au développement du compostage sur le territoire, les élus de la CCPN ont décidé de voter au Conseil communautaire du 29 mars 2021 la gratuité des composteurs.

La fourniture gratuite de composteurs est

associée à la réalisation d'une formation préalable à la pratique du compostage. Ces formations « jardins Zéro déchets » sont déjà en place dans le cadre du projet Naturavalor porté par le Syndicat de Traitement Valor Béarn. Plusieurs dates de formations sont programmées mensuellement

Conditions :

Un composteur gratuit remis lors d'une formation « jardin zéro déchets » qui dure deux heures à l'issue de laquelle les personnes récupèrent leur composteur.

Deux modèles proposés (320 L et 620 L)

Présentation obligatoire d'un justificatif de domicile

1 composteur gratuit par foyer

Si vous êtes intéressé par la récupération d'un composteur (avec son bio seau) vous pouvez contacter le service déchets au 05 59 61 11 82.





Le budget participatif

vu par M. Serge CASTAIGNAU,
Maire de la ville de Bordes

Cette première édition a-t-elle été à la hauteur de vos attentes ?

Le budget participatif, c'était une grande première pour notre petite ville. Mais le pari a été relevé, le bilan est en effet plutôt positif pour une première édition ! Nos concitoyens, quel que soit leur âge, ont bien accueilli la démarche. **Elle a donné lieu à de belles contributions.** Et je tiens à ce propos à remercier chaleureusement les habitants de notre ville pour leur enthousiasme et leur implication, ainsi que Monsieur Oms et Monsieur Séverac qui s'étaient portés candidats pour faire partie des membres du jury et étudier les différents projets.

Au final combien de projets seront soumis au vote des Bordaises et Bordais ?

Sur les 19 projets présentés, 4 ont été déclarés recevables par le jury et seront soumis au vote. En effet, après étude attentive, il s'avère que certains projets ne relevaient pas des compétences communales ou n'étaient pas conformes au

règlement établi. D'autres étaient tout simplement déjà prévus dans les investissements de la mairie et certaines idées concernaient plutôt l'entretien courant de notre ville, ce qui ne nécessite pas la mise en place d'un budget spécifique pour leurs réalisations. **Mais nous en tiendrons compte !** Pour finir quelques dossiers n'étaient pas assez aboutis cette année mais seront représentés l'année prochaine après avoir été retravaillés.

De quelle nature sont les projets soumis à l'étude du jury ?

Les Bordaises et les Bordais sont très attachés à la qualité de vie de notre petite ville et cela se ressent dans les projets déposés. Chacun, à leur manière, sont de nature à **améliorer le bien vivre ensemble**, que ce soit d'un point de vue social, environnemental, etc.

Quelle est la prochaine étape ?

L'élection des projets Lauréats par les Bordaises et les Bordais ! **Nous invitons d'ailleurs les habitants à découvrir les projets en lice dans ces pages et à nous faire part de leur choix.**



Découvrez les 4 projets sélectionnés par le jury.

1. Le vélo bus à assistance électrique, un transport scolaire alternatif et vertueux

Porteur de projet :
Lila Meyere



Descriptif : faisant office de ramassage scolaire, le vélo bus peut transporter simultanément 8 enfants, en plus de son chauffeur accompagnateur. Une façon à la fois ludique et responsable d'envisager les trajets école maison, et ce en toute sécurité !
Budget : 25 000 €

2. Conservation d'espaces naturels et de détente au cœur du village

Porteurs de projet :
Vincent Jobet et Daniel Démarez, dont les projets similaires ont été fusionnés.



Descriptif : conception d'un parc arboré destiné à valoriser le cadre de vie des habitants tout en préservant le patrimoine arboré local. La plantation de 6 arbres remarquables d'espèces différentes et de gros calibres, aux houppiers denses, permettrait de profiter rapidement d'espaces ombragés où des bancs seront disposés. Un bel héritage pour les générations futures !
Budget : 4000 €

3. Un kiosque solidaire, lieu d'échange et de partage



Porteur de projet :
Emilie Séverac

Descriptif : implantation d'un kiosque à dons (livres, vêtements, vaisselles, jeux, affaires scolaires, chaussures, objets...), avec dans son prolongement la mise en place d'une application mobile virtuelle. Deux solutions complémentaires qui permettent d'associer les habitants aux enjeux locaux du développement durable, en favorisant le recyclage ou l'échange entre voisins.
Budget : 2950 €

4. Des haies champêtres, un geste pour la biodiversité



Porteurs de projet :
Marie-Anne Michel et Daniel Démarez, dont les projets similaires ont été fusionnés.

Descriptif : plantation d'une haie champêtre au niveau de l'Espace Métilion, le long de l'allée piétonne. Au delà de son aspect purement esthétique, la haie champêtre, composée d'essences variées (arbres, arbustes, plantes, etc.), est une véritable niche écologique où se retrouvent petits mammifères, insectes et oiseaux, et ce quelque soit la saison !
Budget : 2500 €

Budget Participatif - Saison 1 Bulletin de vote



Votez pour vos 3 projets préférés ! Cochez les trois projets que vous souhaiteriez voir se réaliser, dans les cases ci-dessous :

☐ PROJET 1

☐ PROJET 2

☐ PROJET 3

☐ PROJET 4

Je soussigné(e) (NOM ET PRÉNOM) déclare sur l'honneur résider à Bordes et être âgé d'au moins 7 ans (selon les conditions prévues dans le règlement).

☐ Je m'engage également à ne voter qu'une seule fois par le biais de ce bulletin papier et ne pas utiliser le vote numérique en parallèle (sous Google Form).

✓ Vivre mieux ensemble

TRAVAUX ET BRICOLAGE POUR LES PARTICULIERS (Art.103.2 du règlement sanitaire départemental)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, en particulier, les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ou scies électriques, et autres, ne peuvent être effectués qu'après avoir pris toutes les mesures utiles pour préserver le repos et la tranquillité du voisinage. Si malgré ces mesures, tout risque de gêne du voisinage ne peut être écarté, ces travaux ne pourront être exécutés que :

- les jours ouvrables de 8H30 à 12H et de 14H30 à 19H30
- les samedis de 9H à 12H et de 15H à 19H30
- les dimanches et jours fériés de 10H à 12H

HAUTEUR DES HAIES (Art.671 du code civil)

La hauteur des arbres, arbrisseaux, et arbustes en limite de propriété est réglementée en deux zones : - de 0 à 50 cm de la limite de propriété, les plantations ne doivent pas dépasser la crête du mur de clôture

- de 50 cm à 2 mètres de la limite de la propriété, la hauteur des plantations ne pourra excéder 2 mètres

DIVAGATION DES ANIMAUX (Art. 104 du règlement sanitaire départemental)

Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places, et autres points de la voie publique, ainsi que dans les halles et marchés. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine autant qu'ils sont tenus en laisse

ÉLIMINATION DES DÉCHETS PAR LE FEU (Art. 84 du règlement sanitaire départemental)

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et tout autre déchet est également interdit.

NUISANCE SONORE

L'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme insiste sur le fait que «tout le monde doit pouvoir jouir de son logement en toute tranquillité».

Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 crée une nouvelle section sur les nuisances sonores dans la partie réglementaire du Code de la santé publique (articles R1334-30 à R1334-37

nouveaux) et complète les dispositions relatives aux sanctions (articles R1337-6 à R1337-10-1). Il pose le principe qu'«aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité», et définit, lorsqu'ils ne sont pas fixés par ailleurs des niveaux d'«émergence globale» de bruit «perçu par autrui» à ne pas dépasser.

DÉCHETS

Le meilleur des déchets est celui qui n'est pas produit

Tout est mis en œuvre par l'intercommunalité pour que les différents déchets soient collectés. De plus, la déchèterie d'Assat, limitrophe, permet de recycler tous les déchets non collectés.

Il est donc formellement interdit de jeter sur la voie publique tous déchets.

✓ Journée nettoyage

Le 20 mars 2021, une centaine de Bordais se sont réunis pour participer à une journée de nettoyage des rues du village. Ce ramassage a permis de collecter près de 700 kilos de déchets en tout genre.

A l'initiative de Bordes, dix communes de la communauté des communes ont réalisé la même opération.

Il est prévu de renouveler cette opération avec nos collègues prochainement.



✓ Nouveau broyeur

Suite au succès rencontré avec les 2 broyeurs thermiques, la municipalité a décidé de compléter son offre avec un modèle plus puissant. Nous vous rappelons que ces broyeurs sont disponibles sur réservation auprès de la mairie et suite à la signature d'une convention de mise à disposition.



LISTE MAJORITAIRE

Chers amis,

Les joutes politiques sont l'apanage de quelques-uns en quête de renom ou de reconnaissance.

La gestion d'une commune est de nature, responsable et répond à toute autre considération.

Notre groupe majoritaire aux commandes de la destinée de notre village depuis plus de 12 ans, n'a pas attendu 2020 fort heureusement pour poser les fondations requises à l'évolution harmonieuse et réfléchie de notre commune.

Nous avons réalisé en 2010 une étude urbaine BORDES 2030 nécessitant un an et demi de travaux, sous l'égide du Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) et avec la participation d'élus, de membres d'associations bordaises et de citoyens. Cette étude a tracé pour l'avenir le modèle de développement et les grandes lignes de notre projet à 20 ans.

Ce projet pour Bordes a d'ailleurs reçu un très large assentiment des habitants à deux reprises, lors des élections municipales en 2014 et en 2020.

Notre projet pour Bordes est inscrit dans la durée, mûrement réfléchi et partagé par la population.

Dès lors, nous ne pouvons laisser insinuer que des idées arrivent comme cela tombant du chapeau, ou en fonction de l'humeur de Monsieur le Maire ou de ses adjoints.

L'opposition municipale dans sa tribune libre, revient sur deux projets qui focaliseraient notre attention.

En premier lieu, ils font allusion à un rapprochement avec les communes de Boeil Bezing et Baudreix.

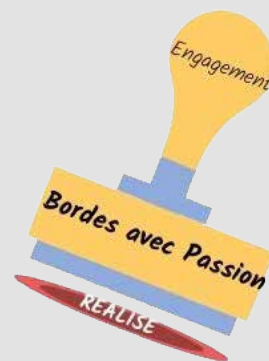
Nous sommes bien ancrés dans le Pays de Nay et très actif dans le fonctionnement de la Communauté des Communes, participant contrairement à l'opposition municipale aux commissions communautaires sur les sujets très importants pour notre commune.

Nous partageons avec d'autres communes, l'idée qu'ensemble nous sommes plus fort qu'individuellement.

Aussi, tout naturellement, nous sommes en discussions et réflexions avec nos voisins pour imaginer ce qui pourrait être fait en commun pour le bien de nos administrés.

C'est notre responsabilité d'élus que de vouloir toujours améliorer les services à destination des usagers.

Cette réflexion ne bloque aucune décision, ni aucun dossier, bien au contraire.



Le déménagement de la Mairie pour créer un véritable pôle de service public en centre bourg a été pensé dès 2010 lors de l'étude Bordes 2030, avec le rachat de la propriété en 2011, la rénovation de la Maison en 2017, la création des Halles en 2018 qui sont très bien dimensionnées.

Nous invitons nos collègues de l'opposition à fréquenter notre marché du samedi matin pour s'en rendre compte.

Nous continuons à penser qu'au-delà des polémiques stériles proposées par quelques-uns, le travail réalisé par la majorité Municipale, inscrit dans la continuité, permet à notre chère petite ville de se développer harmonieusement.

BORDES est devenu très attractif, et ceci est en grande partie dû, à la création d'équipements adaptés à la vie en territoire rural réalisés par la majorité actuelle.

LISTE MINORITAIRE

Chères Bordaises, chers Bordais,

Il y a maintenant plus d'un an, une partie d'entre vous nous ont élus, Dominique, Gaëtan et Nicolas, au conseil municipal de cette belle ville de BORDES et pour cela nous vous en remercions.

Lors du dernier bulletin municipal, l'équipe majoritaire a répondu à notre tribune nous attaquant sur le fait de ne rien proposer en commission. Nous ne ferons pas la liste de l'ensemble des propositions non retenues, voire très souvent non consignées dans les comptes rendus de commissions, car notre espace d'expression est réduit de par la loi.

Depuis le début de cette année, deux sujets structurants pour notre commune focalisent l'attention de M. le Maire et de ses adjoints. Il s'agit du rapprochement avec les communes de BOEIL-BEZING et BAUDREIX et surtout le projet central concernant le déménagement de la mairie.

Le premier projet, pourtant non évoqué dans la liste des engagements est devenu une excuse de rejet de projets. Pour exemple, une enquête de satisfaction sur la restauration scolaire a été refusée à cause de ce rapprochement possible.

Le projet du déménagement de la mairie nous inquiète particulièrement. Ce projet est estimé, à ce jour, à 1.500.000 €. C'est une somme considérable pour notre commune et même si M. le Maire est persuadé d'obtenir de nombreuses subventions, n'y a-t-il pas de plus beaux projets à mener avec notre argent ?

La mairie actuelle ne serait pas adaptée à une ville comme Bordes, pourtant, nous sommes persuadés que quelques aménagements mineurs permettraient de lui donner enfin la fonction qu'elle mérite c'est-à-dire celui d'une belle mairie au centre de BORDES.

Un déménagement de la mairie dans le bâtiment en face des halles permettra, selon M. Le Maire, de redynamiser le centre bourg. Depuis quand, un bâtiment public tel qu'une mairie permet cela ? Ne faudrait-il pas plutôt mettre des lieux de vie telle que des commerces pour cela ?

Les halles de Bordes, sont certes magnifiques, mais de par son emplacement empêcherait la moindre extension. A peine inaugurée, les commerçants sont déjà à l'étroit. Mettre la mairie dans les halles va encore réduire l'espace. A une première erreur, ne rajoutons pas une faute. Nous demandons à travers ce bulletin, à ce que les habitants soient consultés sur ce projet.

RDV TRIMESTRE

Tous ces évènements se tiendront sous réserve des conditions sanitaires en vigueur.

10 JUILLET

- Cinéma en plein air *



23 ET 24 JUILLET

- FETES DE BORDES

06 AOUT

- Cinéma en plein air *



03 SEPTEMBRE

- Cinéma en plein air *



* Séance à 21h30 au complexe sportif et repli à la salle des fêtes en cas de pluie.

04 SEPTEMBRE

- Forum des associations

18 SEPTEMBRE

- Permanence des élus au marché



Intercommunalité

Communauté de communes du Pays de Noy

Lors du 1er confinement, les médecins avaient demandé de l'aide à la CCPN pour que soit créé un Centre Médical Avancé, lieu où pouvaient se rendre toutes les personnes suspectées d'avoir la Covid-19 afin de désengorger les cabinets médicaux. La CCPN a de suite répondu positivement. Grâce à une coordination importante avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires, la salle des fêtes de Bénéjacq avait été choisie, pour sa centralité, et était prête à accueillir le public concerné, en 3 jours.

La CCPN et la SISA se sont à nouveau mobilisées ensemble pour répondre à l'objectif de la campagne nationale de vaccination (contrôler la propagation du virus et faire baisser le nombre de formes graves de la maladie). Celle-ci a débuté le 15 mars.

Le docteur Jouhet est le responsable de la structure. Jean-Marie Berchon assure l'interface entre la CCPN et la SISA. Cette dernière s'occupe de toute la gestion. En matière de personnel, il y a une trentaine de médecins libéraux retraités ou non, 25 infirmier(e)s ou pharmacien(ne)s et une vingtaine de bénévoles qui interviennent sur cette structure.

Le nettoyage et la désinfection de la salle sont réalisés par la CCPN.

Le vaccin qui est administré est le Pfizer.

Les réservations se font sur Doctolib.fr.

Le centre est ouvert de 9h à 17h du lundi au samedi.

400 vaccins se font par semaine. Plus de 3500 personnes ont été vaccinées fin mai à Bénéjacq.

Panneau Information

Un nouveau panneau d'information a été installé en remplacement de l'ancien place Jean Nougues.

Ce panneau est connecté avec l'application INTRAMUROS déployée sur notre commune par la CCPN.

Cette application mobile vous permet d'être informé sur les événements, l'actualité et la vie associative de Bordes et de tout le territoire, mais aussi de signaler un problème (voirie, incivilités etc.). Elle vous donne aussi accès à l'annuaire des commerces, artisans et professionnels de la commune.



Nouveauté au marché du samedi matin.

Dès ce mois de juillet l'ouverture d'un bar associatif est prévu sous le porche de la salle des fêtes face au marché. Ce lieu de rencontres et de convivialité permettra de se retrouver autour d'un café ou d'un rafraîchissement, et sera également l'occasion de déguster quelques produits frais du marché.

Ce bar sera tenu à tour de rôle par les associations du village.